

CADA Cada

De: Adp <[REDACTED]>
Envoyé: dimanche 1 février 2026 13:39
À: CADA Cada
Objet: CADA : Formulaire de saisine via MaDada.fr
Pièces jointes: correspondance_contrat_dengagement_entre_digita.pdf

Saisine soumise le 01/02/2026 - 12:38 par:

Civilité: Monsieur
Prénom: Alban
Nom: de Passante
Adresse courriel: Adp <dada+request-52401-c4c588b4@madada.fr>

Pour le compte de:

Adresse: 123 La Canebière
Code postal: 13001
Localité: marseille
Pays: France

Administration concernée: Ministère des Armées Courriel de l'administration: daj.prada.fct@intradef.gouv.fr

Votre demande porte sur : Ministère des Armées

Document(s) objet de la saisine:
Madame, Monsieur,

Au titre du droit d'accès aux documents administratifs, tel que prévu notamment par le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, je sollicite auprès de vous la communication des documents suivants ayant trait à la signature d'une convention avec engagement entre la Marine Nationale et l'entreprise étasunienne Digital Realty, signée par l'amiral Serge Bordarier.

Je souhaite recevoir les dossiers, rapports, études liés à ce partenariat

- les correspondances,
 - les montants financiers engagés
 - le détail des engagements,
 - les comptes rendus de réunions et les documents de présentation,
 - les entretiens
 - les audits
- ou autres documents ayant trait à l'établissement de ce partenariat.

Je souhaite recevoir ces documents sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé, comme le prévoit l'article L300-4 du Code des relations entre le public et l'administration.

Comme l'article L311-2 du code précité le prévoit lorsque le demandeur a mal identifié celui qui est susceptible de répondre à sa requête, je vous prie de bien vouloir transmettre ma demande au service qui détient les documents demandés si tel est le cas.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Adp

Date de la demande à l'administration: 24/12/2025

Pièce(s) justificative(s) de la demande à l'administration:

- Correspondance avec l'administration

Observations:

Contrat d'engagement entre Digital Realty et la Marine Nationale

Demande d'accès à un document administratif : Récapitulatif des échanges demandeur-administration

[Alban](#) a fait cette demande de Droit d'accès à l'information à [Ministère des Armées](#)

Selon la loi, [Ministère des Armées](#) aurait dû répondre avant le 26 janvier 2026. Cette demande a donc reçu un refus implicite. Vous pouvez [saisir la CADA](#).

Adp (De: dada+request-52401-c4c588b4@madada.fr À: daj.prada.fct@intradef.gouv.fr) 24 décembre 2025 - 18:08:44

Inconnu

Madame, Monsieur,

Au titre du droit d'accès aux documents administratifs, tel que prévu notamment par le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, je sollicite auprès de vous la communication des documents suivants ayant trait à la signature d'une convention avec engagement entre la Marine Nationale et l'entreprise étasunienne Digital Realty, signée par l'amiral Serge Bordarier.

Je souhaite recevoir les dossiers, rapports, études liés à ce partenariat

- les correspondances,
- les montants financiers engagés
- le détail des engagements,
- les comptes rendus de réunions et les documents de présentation,
- les entretiens
- les audits

ou autres documents ayant trait à l'établissement de ce partenariat.

Je souhaite recevoir ces documents sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé, comme le prévoit l'article L300-4 du Code des relations entre le public et l'administration.

Comme l'article L311-2 du code précité le prévoit lorsque le demandeur a mal identifié celui qui est susceptible de répondre à sa requête, je vous prie de bien vouloir transmettre ma demande au service qui détient les documents demandés si tel est le cas.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Adp

daj.prada.fct@intradef.gouv.fr, Ministère des Armées 30 décembre 2025 - 12:04:52
(Reçu de: daj.prada.fct@intradef.gouv.fr sur dada+request-52401-c4c588b4@madada.fr)

Bonjour,

Nous accusons réception de la demande de communication reçue le 24 décembre 2025.

Nous vous informons qu'en vertu des dispositions des articles R. 311-12 et R. 311-13 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), le silence gardé par l'administration, à l'expiration du délai d'un mois suivant la réception d'une demande de communication, vaut décision implicite de refus.

Vous disposerez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la décision explicite de rejet de l'administration ou de la naissance d'une décision implicite de refus pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (articles R. 311-15 et R. 343-1 du CRPA). Cette saisine de la CADA constitue une démarche préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux.

Si l'administration maintient sa décision de refus ou si elle reste silencieuse dans un délai de deux mois à compter de la date de l'enregistrement de votre demande par la CADA, la décision de rejet sera confirmée (articles R.343-4 et R. 343-5 du CRPA) . Vous disposerez alors d'un délai de deux mois à compter de cette nouvelle décision de rejet, implicite ou explicite, pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Cordialement,

Le secrétariat de la PRADA du Ministère des Armées

-----Message d'origine-----

De : Alban <[\[adresse email\]](#)>

Envoyé : mercredi 24 décembre 2025 18:09

À : [daj.prada.fct](#) <[Ministère des Armées request email]>

Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Contrat d'engagement entre Digital Realty et la Marine Nationale

Madame, Monsieur,

Au titre du droit d'accès aux documents administratifs, tel que prévu notamment par le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, je sollicite auprès de vous la communication des documents suivants ayant trait à la signature d'une convention avec engagement entre la Marine Nationale et l'entreprise étasunienne Digital Realty, signée par l'amiral Serge Bordarier.

Je souhaite recevoir les dossiers, rapports, études liés à ce partenariat

- les correspondances,
- les montants financiers engagés
- le détail des engagements,
- les comptes rendus de réunions et les documents de présentation,
- les entretiens
- les audits

ou autres documents ayant trait à l'établissement de ce partenariat.

Je souhaite recevoir ces documents sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé, comme le prévoit l'article L300-4 du Code des relations entre le public et l'administration.

Comme l'article L311-2 du code précité le prévoit lorsque le demandeur a mal identifié celui qui est susceptible de répondre à sa requête, je vous prie de bien vouloir transmettre ma demande au service qui détient les documents demandés si tel est le cas.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Adp

La demande ci-dessus vous a été envoyée par l'intermédiaire de la plateforme associative et citoyenne Ma Dada (<https://madada.fr>), dont l'objet est de faciliter l'accès aux informations publiques.

Merci d'utiliser cette adresse email pour toutes les réponses à cette demande :

[\[adresse email\]](#)

Attention : les réponses que vous apporterez à cette demande, de même que les éventuels documents administratifs que vous pourriez communiquer, seront publiés en libre accès sur Ma Dada. Nous vous demandons donc de procéder, le cas échéant, à l'occultation de données à caractère personnel (noms, contacts...), comme le prévoit notamment l'article 311-7 du CRPA.

Nous vous rappelons que vous devez répondre à cette demande dans un délai d'un mois, faute de quoi votre silence vaudra refus implicite (articles R311-12 et R311-13 du CRPA).

Pour toute difficulté ou question concernant :

- Le droit d'accès, vous pouvez consulter le site Internet de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), www.cada.fr, ou la contacter directement.
- Ma Dada, vous pouvez consulter notre documentation (<https://doc.madada.fr>), ou nous contacter à [Ma Dada contact email].

En vous remerciant pour la bienveillance que vous pourrez apporter à cette requête,

L'équipe de Ma Dada.
